



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 114943

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les ressources des personnes handicapées. Malgré les efforts menés en la matière avec la loi du 11 février 2005, la problématique de l'emploi reste très prégnante au sein de cette population, où le taux de chômage des personnes en situation de handicap est trois fois supérieur à la moyenne. L'obligation de ne pas avoir occupé d'emploi depuis un an est une des conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés. Cependant, il souhaiterait savoir si cette obligation pourrait être supprimée pour les personnes en situation de handicap ayant un taux entre 50 % et 79 %.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114943

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13536